

# REUNION DES UNITES DE GESTION JANVIER 2023



Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*



SDGC  
2021-2027

Loi « chasse » 2019,  
missions de service  
public, statuts,  
décisions FNC et FRC

Politiques  
environnementales  
internationales,  
nationales et régionales

# POLITIQUE FEDERALE

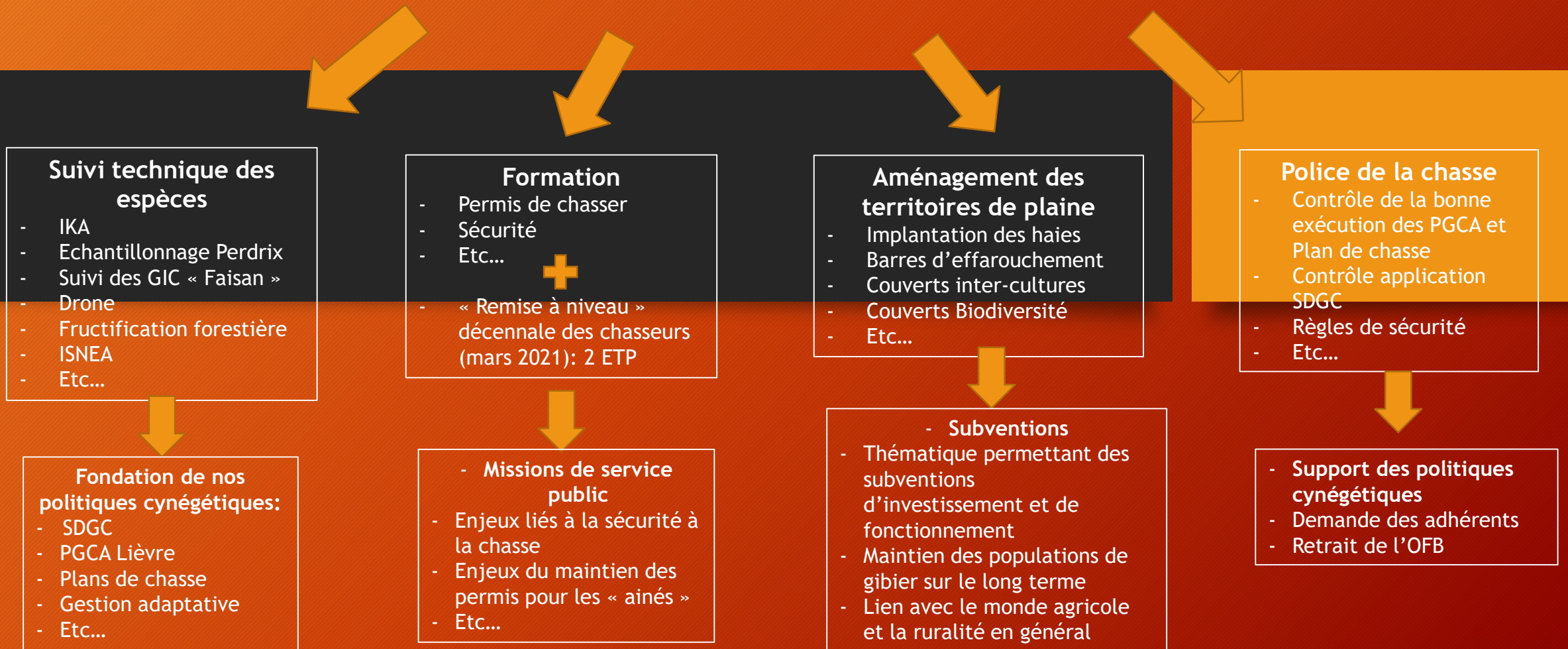
Les  
imprévus!

Enjeux sociaux  
et sociétaux

Attente de  
nos  
adhérents?

# POLITIQUE FEDERALE

## DEFINITION DE 4 PILIERS PRIORITAIRES





# POLITIQUE FEDERALE

DEFINITION DE 4 PILIERS PRIORITAIRES

Suivi technique des  
espèces

Formation

Aménagement des  
territoires de plaine

Police de la chasse

90 % DU TEMPS DE  
TRAVAIL FEDERAL

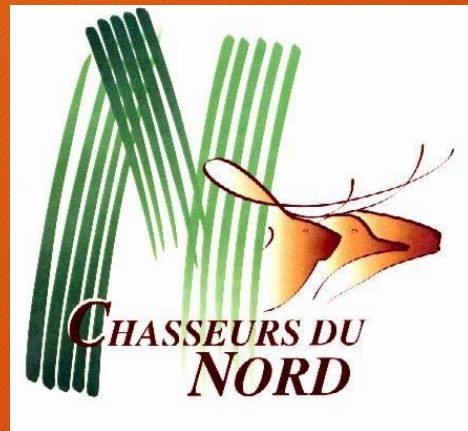
« Abandon »  
des missions  
non prioritaires

# POLITIQUE FEDERALE

Un nouvel outil à disposition: le siège fédéral de St  
Amand les Eaux







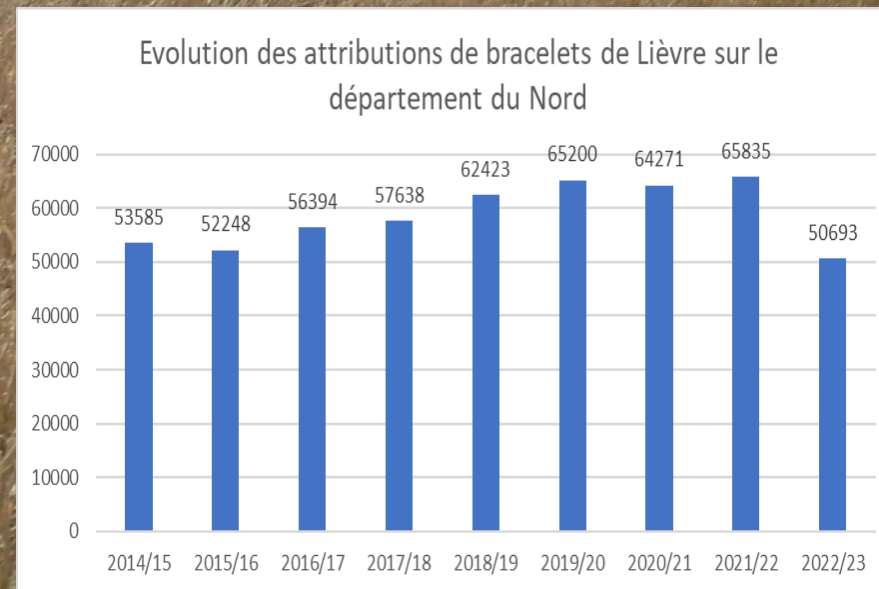
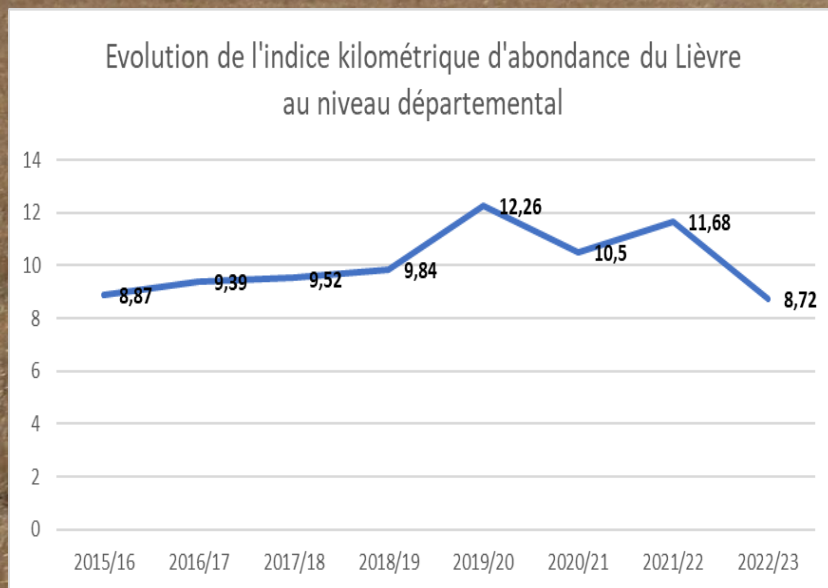
# ETAT DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER ET PERSPECTIVES

# LE LIEVRE





# Une année de transition depuis la mise en place du plan de gestion...





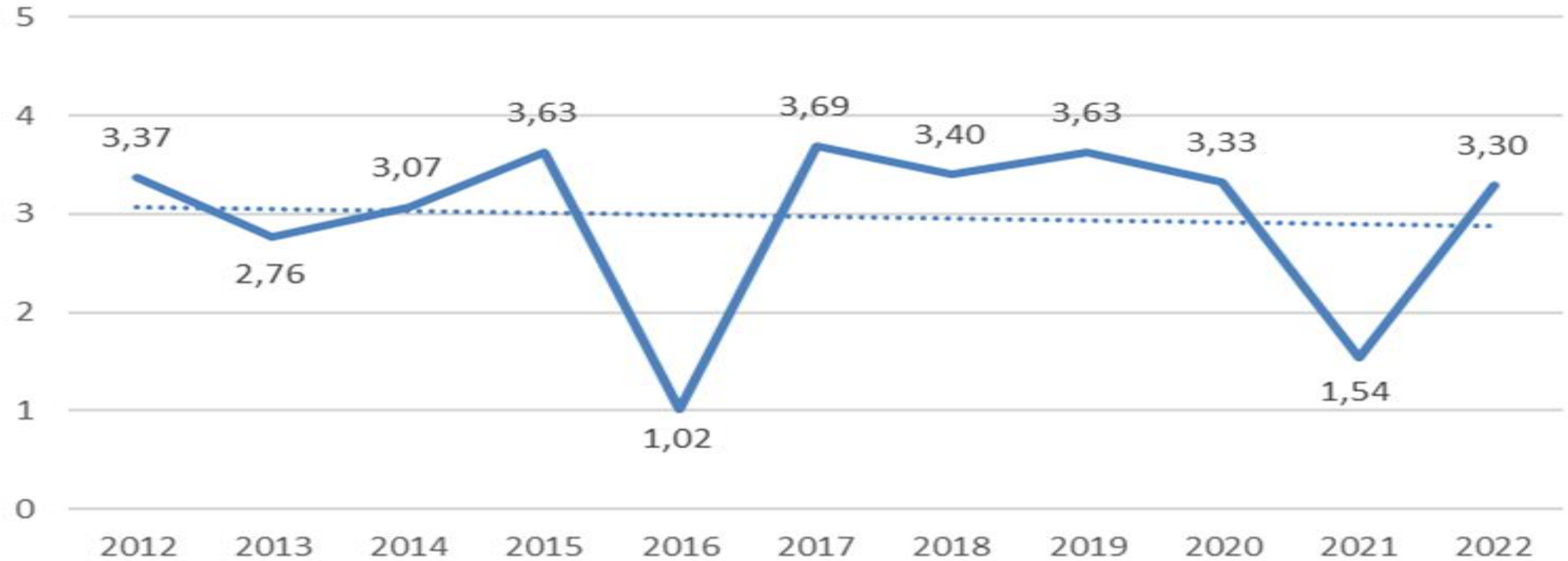
# LA PERDRIX GRISE





# La Perdrix grise Bilan 2022

**Evolution des échantillonnages Perdrix grise  
(jeunes/poules d'été)**







Devant les problématiques rencontrées par cette espèce et suite aux nombreux indicateurs mettant en avant son déclin comme l'ensemble des oiseaux inféodés aux milieux agricoles, nous souhaitons:



## Mettre et intensifier une Politique d'aménagement des territoires :

- Mise en place de Couverts après moissons à raison de 4 hectares implantés par tranche de 50 hectares (plafonnés à 12 hectares par adhérent). Couvert restant sur pied jusqu'au 28 février.
- Mise en place de couverts « Biodiversité » (1 hectare annuel minimum de couvert biodiversité par territoire).
- Implantation de haies à « haute valeur environnementale » (2 mètres de large minimum) avec maintien obligatoire sur 10 ans interdisant la taille sommitale + rémunération de l'exploitant
- Et création de bandes intercalaires sur le territoire (maïs etc...)






Rappels sur le Plan Marshall pour les territoires dont les densités sont inférieures à 10 couples/100 ha



### Aménagements cynégétiques obligatoires :

- ✓ **Maintien du réseau d'agrainage avec apport d'aliments protéinés et eau durant la période d'éclosion.**
- ✓ **Baguage obligatoire des oiseaux relâchés à raison de 50 oiseaux maximum par tranche de 100 hectares.**
- ✓ **Lâcher des oiseaux en parc de pré-lâcher en août (lâcher d'été)**
- ✓ **Prélèvement possible de 30 % maximum des oiseaux lâchés.**
- ✓ **Subvention par la FDC 59 des 100 premiers oiseaux.**



A group of five quails, likely European quails, are shown in a grassy field. They are brown and grey in color, with some individuals showing reddish-brown heads. They are positioned in the lower-left to center of the frame, facing right. The background is a dense field of green grass.

Engager des efforts communs pour cette espèce. C'est la possibilité d'obtenir jusqu'à 4 jours de chasse sur la totalité d'une unité de gestion



**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES  
DE PLAINE EN FAVEUR DU PETIT  
GIBIER ET DE LA BIODIVERSITE**



# Gestion d'une population de gibier: 3 piliers à ne pas oublier

## ➤ Les habitats :

- Capacité et succès de la reproduction
- Survie et capacité à faire face aux prédateurs
- Nourriture sur les 12 mois de l'année

## ➤ La gestion des prédateurs / suivis de terrain

## ➤ La gestion des prélèvements



# Les objectifs 2022

- Créer, consolider et développer nos partenariats : FREDON, Agrifaune59 ,département, Conseils Régional HDF, collectivités territoriales,.....
- Développer des actions concrètes sur vos territoires :
  - Couverts biodiversité
  - Couvert après moisson
  - Plantation de haie,
- Travailler sur les habitats favorables à la petite faune de plaine et la réglementation à venir ,

En 2023 :

- force de proposition avec nos couverts biodiversité : pour les ZNT = région lilloise, partenariat collectivités territoriales = CCHF, enseignement = institut Anchin,semae .....





# Communication / interventions 2022 :

- Terres en Fête : 1<sup>er</sup> salon agricole au nord de Paris : présentation solutions - contrat d'avenir stand FNSEA,
- Journée de l'herbe dans l'avesnois : 1<sup>er</sup> salon élevage Hauts de France,
- 1<sup>er</sup> journée régionale FRC HDF Agroécologique des Hauts de France dans le NORD

LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS  
VOUS INVITE À LA

**JOURNÉE  
AGROÉCOLOGIQUE**  
Faune & Flore

Le 17 novembre 2022  
à l'institut de Genech

**Matinée : 9h30-12h15**  
sur le terrain (Ferme de l'institut de Genech)  
Ateliers en lien avec  
les intercultures et les couverts végétaux

**Après-midi : 13h30-17h00**  
en amphithéâtre  
Conférence  
Changement climatique en Hauts-de-France  
quelles conséquences pour l'agriculture et la biodiversité ?  
Intervenants :  
Jean-Claude RICCI  
Directeur de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique  
Charlotte JOURNEL  
Association Agro Transfert

**INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE**

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



**Les journées régionales  
de l'herbe en Avesnois**

**12<sup>ème</sup>  
édition**  
DES JOURNÉES  
DE L'HERBE,  
organisées depuis  
1998

**10  
hectares**  
d'événement  
situés  
au nord  
de Paris

**150  
EXPOSANTS**

**4 000  
visiteurs attendus**

**3 pôles**  
HERBE  
TERRITOIRE  
MACHINISME

**DÉMONSTRATIONS**  
tout au long des  
deux journées.

**POINT  
D'INFOS VIVANTS**  
répartis sur les  
deux jours.

**ANIMATIONS**  
pour découvrir le  
secteur agricole.





# Bilan implantation des couverts « biodiversité » 2022

- 50 ha environ d'implanté sur le département,
- Couverts à intérêts partagés : faune sauvage, insectes pollinisateurs et insectes auxiliaires des cultures
- semis de printemps et d'automne,
- choix dans les couverts : bol alimentaire des poussins, site de nidification, nourriture et couvert après la moisson
- partenariat avec des collectivités territoriales = CUD, CCHF





# Couverts après la moisson

- Presque 1200 ha sur le département, + de 150 adhérents engagés , + 170 agriculteurs
- Objectifs = apporter un couvert et de la nourriture de septembre à février, offrir des couverts diversifiés pendant la période de chasse, choix dans la diversité de couverts
- couverts « biodiversité » et les paysages

## Plantation de haies

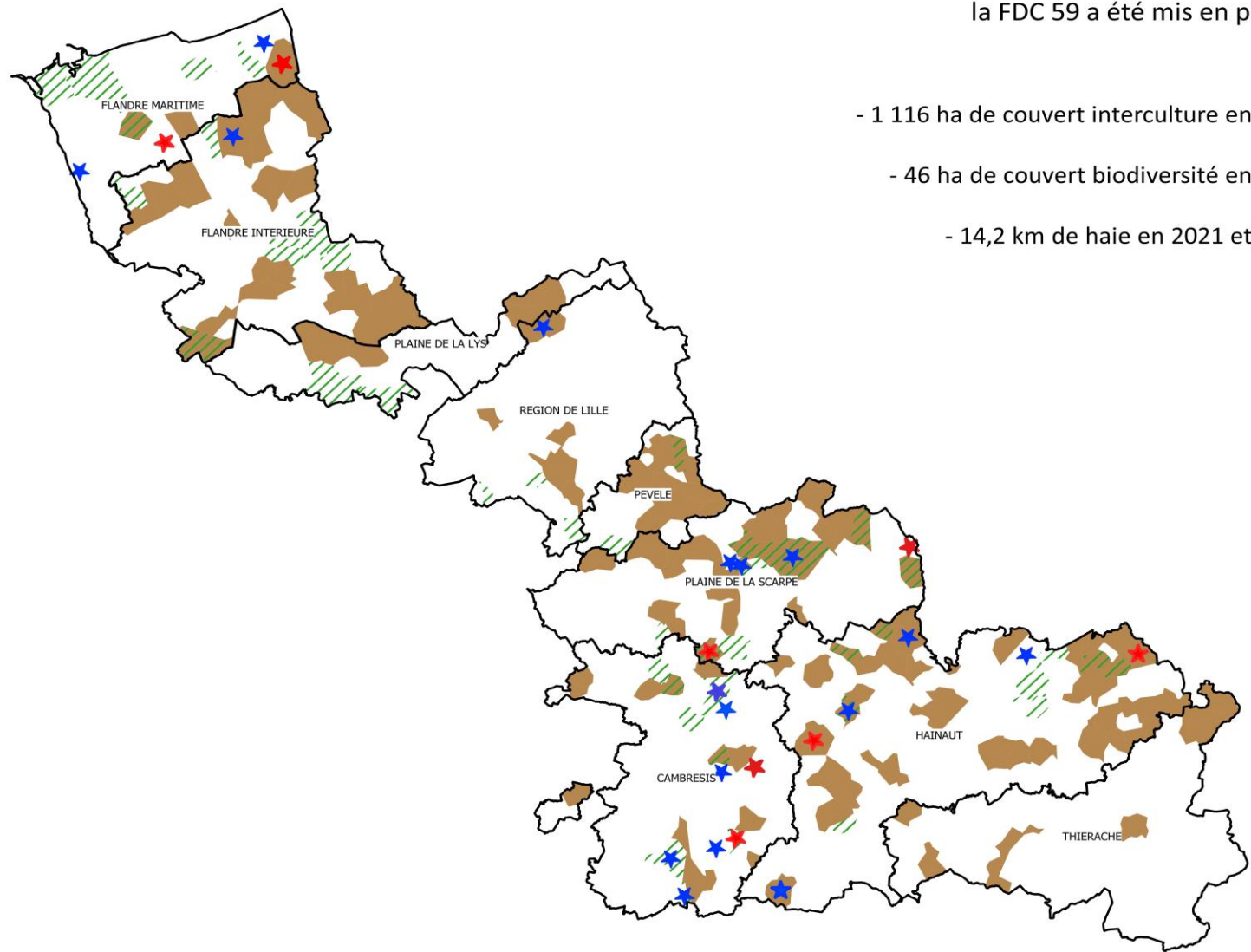
- 30 km de haies utiles en plus sur le département
- Une planteuse à la disposition des adhérents territoriaux



Saint sylvestre  
cappel 2022



Communes du Nord où au moins un des aménagements subventionnés par la FDC 59 a été mis en place :



- 1 116 ha de couvert interculture en 2022

- 46 ha de couvert biodiversité en 2022

- 14,2 km de haie en 2021 et 2022



Bilan des aménagements favorables à la biodiversité implantés

Echelle communale

Légende :

- Région agricole
  - Couverts après moisson
  - ▨ Couverts biodiversité
- Haies :
- ★ Sainte Catherine
  - ★ Plantons ensemble



0 10 20 km





# Cadre de la politique Fédérale

- Bénéficiaire : adhérent en Contrat Territorial Optionnel 2023
- démarche administrative : Agent de secteur
- actions proposées :
  - Couverts « biodiversité »
  - Couverts après moisson
  - Plantation de haies
  - Barre d'effarouchement
- inscription: janvier/ février 2023 auprès de votre agent de secteur





# Couvert après la moisson



- un couvert dès la moisson si possible et laissé sur pied jusqu'au 28 février 2024,

- Réponse aux besoins biologiques de la faune sauvage,

- offre des semences = jusque 12 ha par adhérent CAT Optionnel ( 4 ha par ilot PAC)

- mise à disposition = fin juin à début Aout,





# Les couverts biodiversité à intérêts partagés

objectifs environnementaux :

- insectes pollinisateurs
- Insectes auxiliaires des cultures ( lutte contre les ravageurs des cultures)
- faune sauvage



- Période d'engagement = semis ( 15 avril / début mai) au 28 février 2024
- offre: les semences
- Partenaires financiers : Département, Conseil Régional des hauts de France
- parcelles éligibles = cultures à gibier, ZNT, SIE





# Plantation de haie

- Engagement de maintenir la haie sur 10 ans
- Emprise au sol de > 2 mètres
- Gestion libre de la haie ( évolution naturelle)

Dossier de candidature  
voir votre agent de  
secteur

## Parcelle PAC

Offre les plants / paillage et protection petit gibier

compensation à l'exploitant agricole de

1500 €/ ha/ an/ 10 ans à l'exploitant agricole,

## Parcelle hors PAC

Offre les plants / paillage et protection petit gibier

Engagement de maintenir la haie durant 10 ans,

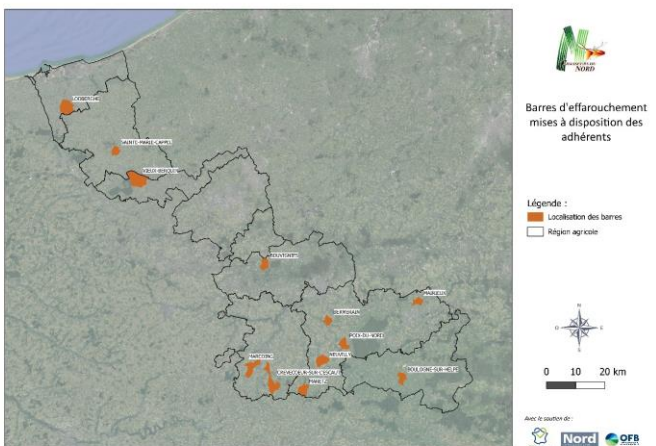
Adhésion de l'adhérent en CAT OP



# Barre d'effarouchement : 11 barres sur le département

## Mise à votre disposition pour

- Module 1 = entretien bande enherbée, SIE, pressage paille,.....,
- Module 1+2 = fenaïson
- Module 3 = = destruction couvert après moisson et préparation sol





# Politique départementale « Faisan commun »



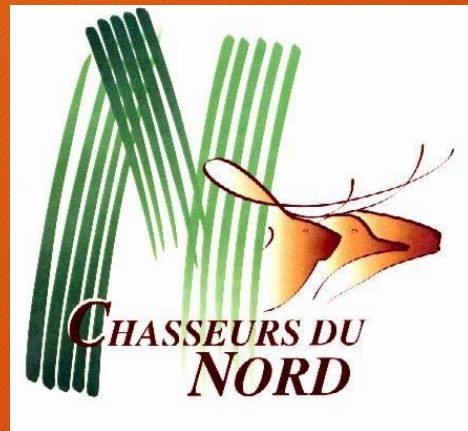


**FAISAN**  
**LANCEMENT D'UNE POLITIQUE**  
**AMBITIEUSE**

## Projet de réglementation départementale:

- Pour le coq, chasse uniquement 2 jours par semaine (dimanches et jeudis) modulables de l'ouverture générale au 31 janvier.
- Pour la poule, chasse uniquement 2 jours par semaine (dimanches et jeudis) modulables de l'ouverture générale au 30 novembre.
- Modulation possible pour les territoires de 20 hectares et plaine d'un seul tenant et/ou 5 hectares de bois.
- Ne sont pas concernés par cette réglementation : les forêts domaniales, les chasses commerciales et les bois de plus de 30 hectares d'un seul tenant.





# Politique de subventions aux adhérents (CATO)



### **Qui?**

Territoires en CATO (ex CMS)  
pour la saison concernée  
(articles de l'adhésion  
obligatoire + article de  
l'adhésion volontaire)

### **Pourquoi?**

Aide financière aux territoires pour  
favoriser certaines actions  
prioritaires de la politique fédérale

**Qui peut bénéficier des  
subventions fédérales?**

### **Combien?**

Budget de 191 000 € par saison

### **Comment?**

Renseigner le formulaire envoyé  
en octobre et être à jour de sa  
cotisation

### **Quand?**

Retour de la demande  
renseignée et des pièces à  
fournir avant le 15 novembre



# Budgets des subventions fédérales.

- Subvention aménagement des territoires et renforcement des populations : 111 000 €
- Subvention jeunes chasseurs : 30 000 €
- Subvention régulation des prédateurs : 50 000 €







Territoire:

N° Adhérent:

Tel:  
Port:

Mail :

--

## COMPOSITION DU TERRITOIRE

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la composition de votre territoire pour la saison 2021/2022. Elle est basée sur les éléments fournis la saison dernière.

Nous vous demandons de bien vouloir renseigner cette demande et y apporter les éventuelles modifications.

Si votre territoire a fait l'objet de modifications depuis la saison dernière, veuillez les reporter dans le tableau ci-dessous. Merci de joindre les justificatifs (plans au 1/25000 et droits de chasse de votre (vos) territoire(s) modifié(s)). Sans ces documents, les changements ne seront pas pris en compte.

UG	Commune(s)	Plaine en ha	Bois et forêt en ha	Marais en ha	Autres en ha	Friches en ha

- Vos surfaces devront être arrondies à l'hectare supérieur ou inférieur (ex : 14 ha 35=14 ha ; 14 ha 62=15 ha).
- Pour les surfaces inférieures à 1 ha, arrondir à 1 ha.
- En cas d'augmentation de superficie, veuillez spécifier qui était le détenteur de droit chasse à qui vous avez repris le territoire.

Ancien détenteur : \_\_\_\_\_ superficie reprise : \_\_\_\_\_ ha

A retourner impérativement avant **le 10 Mars** à la Fédération des Chasseurs du Nord –  
Château de Montreuil – Rue du château – 59152 CHERENG

Fait à

Le

Signature obligatoire :



Toute demande effectuée après le 1er septembre (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas recevable et ne pourra être traitée par la Fédération.

Les modifications de territoire intervenant après le 15 juin, ne pourront être prises en compte que pour la saison de chasse suivante.

La FDC ne peut être tenue responsable des déclarations effectuées sur ce document. Néanmoins, en cas de fraude avérée, elle pourra saisir les juridictions compétentes.

## CONTRAT D'ADHESION TERRITORIALE OPTIONNEL

Vous pouvez bénéficier de services proposés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord en souscrivant un **Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel** (ex CMS) en vous acquittant de la cotisation prévue à cet effet. Ce montant est validé chaque année en Assemblée Générale et dans ce cadre la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat les prestations suivantes :

- Une aide et/ou une indemnisation financière pour la mise en place d'aménagements en faveur de la petite faune sédentaire de plaine :

- Semences offertes pour la mise en place de couverts « Biodiversité » (selon cahier des charges et dans la limite du budget prévu sur cette opération. Les demandes seront honorées par ordre chronologique de réception à la FDC 59)

- Semences offertes pour la mise en place de couverts après la moisson (selon cahier des charges et dans la limite de 4 ha maximum par adhérent)

- L'offre gratuite de kits de plantation de haies et l'indemnisation de l'emprise de cette haie auprès de l'exploitant agricole à hauteur de 1500 € / ha / an (selon cahier des charges)

- La surveillance de la totalité des territoires de chasse détenus et déclarés dans le contrat.

- L'assistance juridique pour les infractions à la police de la chasse.

- L'assistance technique en matière d'aménagement de territoire et de gestion des espèces.

- Les services d'information, de communication et d'animation de la FDC 59.

- L'accès aux subventions pour l'accueil des jeunes chasseurs, la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts et le renforcement des populations de gibier.

**N'oubliez pas de cocher la case si vous souhaitez souscrire un Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS) pour la prochaine saison (encadré rouge\*) :**

Type de contrat	Tarifs indicatifs qui étaient en vigueur lors de la saison 2020-2021 (susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale de la FDC59)	Souhaite souscrire pour la saison 2021-2022 : au <b>Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS)</b>
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS)	85€ + 42,5€ + 0,8€ par hectare	* <input type="checkbox"/>

Je soussigné \_\_\_\_\_ s'engage à adhérer aux conditions du présent contrat, à en respecter les clauses financières calculées et indiquées dans le montant de la facture qui vous sera adressée courant juin.

Ce contrat est annuel. Il sera valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

Fait à

Le

Signature obligatoire :







## SUBVENTIONS 2021/2022

(Pour la saison 2020/2021)

REGULATION DES PREDATEURS SUR VOTRE TERRITOIRE					
NOMBRES DE CAPTURES PAR CATEGORIE D ESPECE					
Nom et N° agrément	RENARD	RENARDEAU	FOUINE	CORNEILLE	PIE BAVARDE

**Attention, toute fausse déclaration entraînera la suppression de votre demande de subventions.**

Avez-vous construit une grande cage à corvidés en 2020/2021    oui - non  
(Joindre obligatoirement un justificatif)

A retourner impérativement avant le                                  }FDC59 Rue du château 59152 CHERENG  
Joindre obligatoirement un RIB pour le versement de votre subvention.

## INTEGRATION JEUNE CHASSEUR

**Photocopie de la validation du permis dans le Nord pour la saison 2020-2021**

**Rappel : La Fédération subventionne au maximum l'intégration de 2 jeunes chasseurs dans la Société par saison.**

Nom du chasseur	Montant de la subvention 2020/2021 1 <sup>ère</sup> année 150€ ; 2 <sup>ème</sup> année 100€ ; 3 <sup>ème</sup> année 100€ ;
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année

## RENFORCEMENT POPULATION

Perdrix grises en lâchers d'été avant le 31/08 :	Nombres d'oiseaux lâchés	Faisans communs	Nombres d'oiseaux lâchés
Avec chasse		Lâcher de reproducteurs	
Sans chasse		Lâchers d'été avant le 31/08 :	

**Rappel : date de facturation comprise entre le 01/07/2020 et le 30/06/2021 (joindre justificatif)**



Une enveloppe budgétaire qui reste équivalente aux saisons précédentes

Pour l'aménagement du territoire, favoriser les actions durables avec par exemple l'implantation de haies, semences offertes pour les différents couverts ...

111 000 €

+

Favoriser l'intégration des jeunes chasseurs par des aides financières aux territoires.

30 000 €

+

Subventionner au retour des bilans de captures plutôt qu'au nombre d'animaux régulés (légalité du dispositif).

50 000 €

Aide au renforcement de populations de faisan commun et de perdrix grise  
Subventions sur achat de matériel (ex matériel de rétrocession: agrainoires, pièges...)

60 % maximum de l'adhésion sur présentation de factures pour la saison concernée.

+

120 € pour la construction d'une grande cage à corvidés (1 tous les 10 ans)



# Accentuer l'intégration des jeunes chasseurs en leur donnant accès aux territoires.

- Engagement d'un jeune chasseur sur 3 saisons.
- Permis obtenu dans le Nord et validation prise dans le Nord.
- Deux jeunes chasseurs maximum par territoire et par saison.





## Simulation pour l'intégration durable d'un jeune chasseur

	1 <sup>ere</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
1 <sup>er</sup> jeune chasseur	150€	100€	100€

## Simulation pour l'intégration durable de 2 jeunes chasseurs

	1 <sup>ere</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
1 <sup>er</sup> jeune chasseur	150€	100€	100€
2 <sup>ème</sup> jeune chasseur	150€	100€	100€
<b>Total</b>	<b>300€</b>	<b>200€</b>	<b>200€</b>



# Simulation pour l'intégration durable de 2 jeunes chasseurs chaque saison

	1 <sup>ere</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année
1 <sup>er</sup> jeune chasseur	150€	100€	100€		
2 <sup>ème</sup> jeune chasseur	150€	100€	100€		
3 <sup>ème</sup> jeune chasseur		150€	100€	100€	
4 <sup>ème</sup> jeune chasseur		150€	100€	100€	
5 <sup>ème</sup> jeune chasseur			150€	100€	100€
6 <sup>ème</sup> jeune chasseur			150€	100€	100€
7 <sup>ème</sup> jeune chasseur				150€	100€
8 <sup>ème</sup> jeune chasseur				150€	100€
9 <sup>ème</sup> jeune chasseur					150€
10 <sup>ème</sup> jeune chasseur					150€
<b>Total</b>	<b>300€</b>	<b>500€</b>	<b>700€</b>	<b>700€</b>	<b>700€</b>



# Subvention au retour des bilans de captures



## Bilan annuel de captures

Du 1<sup>er</sup> juillet 20\_\_\_\_ au 30 juin 20\_\_\_\_

Nom du piégeur : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Inscrivez, dans le tableau ci-dessous, le nombre d'animaux capturés par commune.

Espèces	Commune de	Commune de	Commune de	Commune de
	.....	.....	.....	.....
Belette*				
Fouine				
Martre*				
Putois*				
Renard				
Corbeau freux				
Corneille noire				
Geai des chênes*				
Pie bavarde				
Etourneau sansonnet*				
Ragondin				
Rat musqué				
Raton laveur				

\* Espèces non classées ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) sur l'ensemble du département et relâchées.



### Qui?

Tous les piégeurs exerçant dans le Nord qui régulent les espèces ESOD ayant un impact sur la petite faune sauvage (renard, fouine, corneille noire et pie).

### Comment?

Retour des bilans de captures + déclaration de piégeage + RIB transmis à la FDC 59  
Versement de la subvention directement aux piégeurs par virement bancaire uniquement

Qui peut en bénéficier des subventions fédérales au retour des bilans de captures?

### Combien?

10€ par bilan avec un maximum de 3 bilans (15 000€ en 21-22)

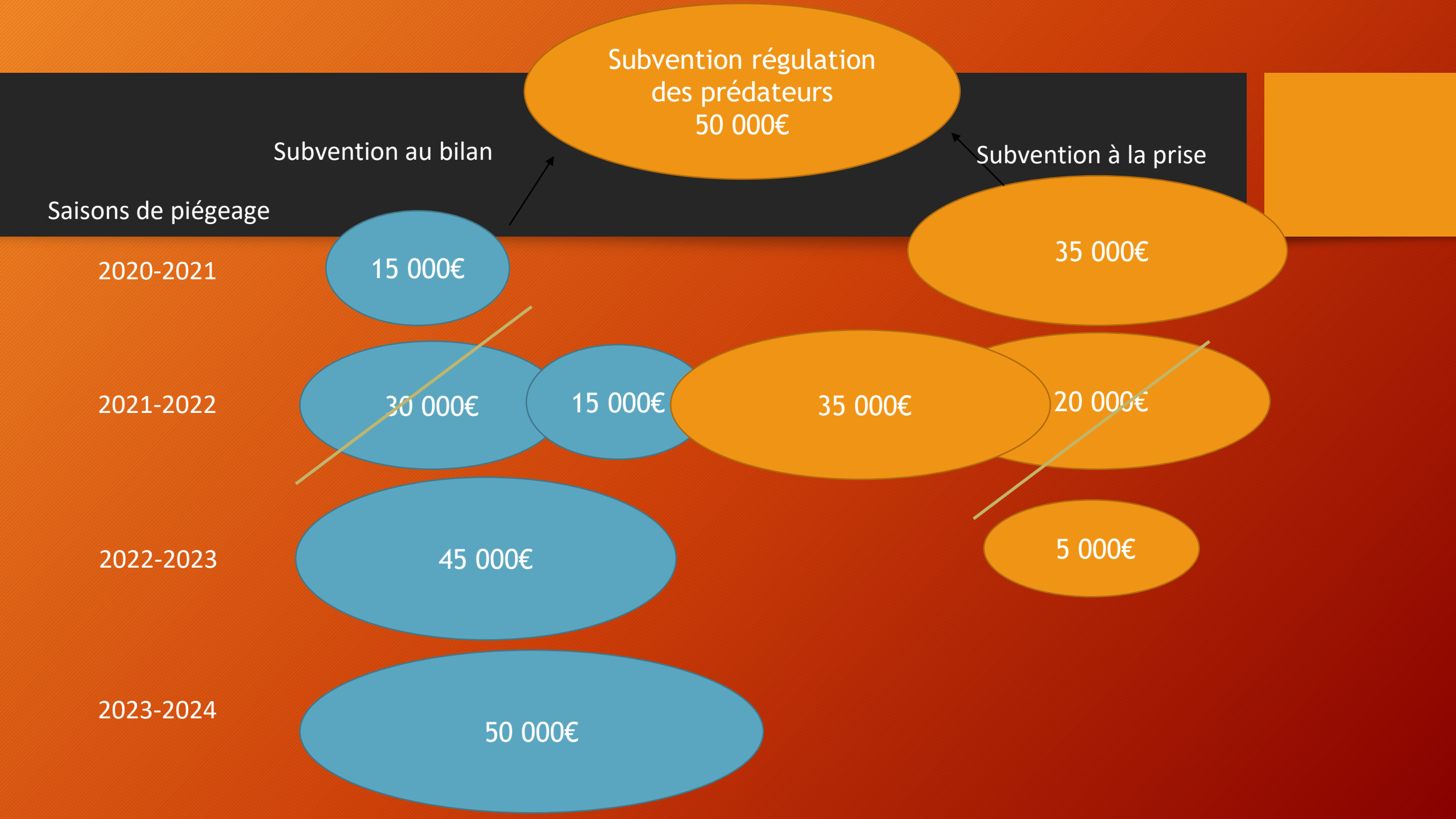
### Quand?

Avant le 30 septembre et versement en janvier

### Pourquoi?

Légalité mais également augmenter le taux de retour des bilans de captures.  
Transition progressive, sur plusieurs années, de la prime à la capture vers une subvention au retour des bilans





Subvention régulation  
des prédateurs  
50 000€

Subvention au bilan

Subvention à la prise

Saisons de piégeage

2020-2021

15 000€

35 000€

2021-2022

30 000€

15 000€

35 000€

20 000€

2022-2023

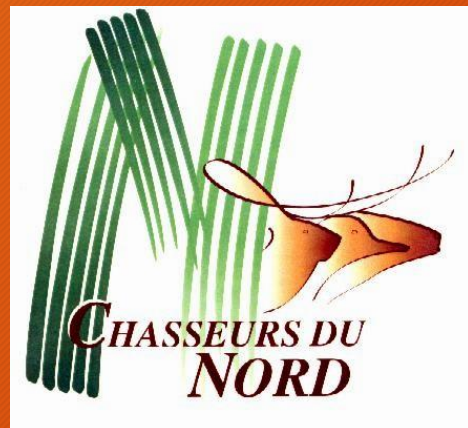
45 000€

5 000€

2023-2024

50 000€





# ACTUALITES CYNEGETIQUES

# QUESTIONS DIVERSES



Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*

